



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Une nouvelle norme pour un nouveau capitalisme

l'extra financier, accélérateur
des entreprises responsables

Bercy, 8 décembre 2020

Éditorial

La France soutient depuis longtemps le renforcement de la transparence des entreprises sur leurs risques et enjeux environnementaux et sociaux. Notre premier *reporting* en la matière date de la loi NRE de 2001, et depuis presque vingt ans, la France a fait la preuve que la performance sociale et environnementale renforce la performance économique. L'Union européenne s'est aussi engagée dans ce mouvement en faveur d'un encadrement de la publication extra-financière que la France soutient activement : ceci passe en particulier par la révision de la directive sur le reporting ESG des entreprises (la NFRD) mais aussi par le règlement de 2019 sur la transparence des investisseurs ou encore par la taxonomie européenne. Cette démarche est incontournable afin que nous atteignions collectivement nos objectifs climatiques.

Il est très positif que la Commission européenne se soit saisie de la question de la transparence et qu'elle ait lancé sa propre réflexion sur une standardisation des informations ESG que les entreprises doivent rendre publiques. Nous avons été pionniers et nous devons le rester, c'est une question d'influence, mais il s'agit aussi de donner de l'avance à nos acteurs économiques, d'être *rule maker* et non *rule taker*.

Il ne s'agit pas de promouvoir la transparence pour elle-même, de faire du *reporting* pour du *reporting*. Un risque prégnant aujourd'hui est celui de la surabondance de l'information. La transparence doit ainsi être efficiente : elle doit avoir pour objectif de répondre aux besoins des utilisateurs et inciter les acteurs économiques à modifier leurs comportements. Il ne s'agit pas de punir mais de mieux connaître pour mieux agir. Nous demandons depuis longtemps aux acteurs de mieux répertorier et analyser leurs risques financiers. Il faut désormais faire un effort similaire pour les éléments non-financiers.

Enfin, nos efforts seront vains si l'on ne traite pas la question de l'accessibilité de l'information. Les informations réglementaires sont surabondantes mais souvent difficiles à identifier et à collecter. Il est donc indispensable que soit mise en place une base de données publique européenne, gratuite et accessible à tous. Le développement de standards européens dans le cadre de la révision de la NFRD permettra cette consolidation qui nous offrira tous les avantages et opportunités du « Big Data ». Les entreprises les plus innovantes pourront exploiter ces données et développer l'analyse des risques et opportunités. Ceci génèrera un cercle vertueux puisque la disponibilité de l'information contribuera à l'amélioration de sa qualité. La maîtrise des informations et de leur diffusion doit demeurer un avantage stratégique pour l'Europe.

C'est pour toutes ces raisons que la France soutient une révision ambitieuse de la directive sur le reporting extra-financier. Celle-ci devra permettre la diffusion d'informations de haute qualité par tous les acteurs économiques directement concernés par la transition et par tous ceux souhaitant s'y impliquer. Cette révision sera l'occasion d'associer plus sérieusement les entreprises à la transition écologique et solidaire. La France et l'Union européenne ont pris des engagements forts en la matière ; il faut désormais rallier les acteurs économiques et traduire concrètement notre ambition et notre exigence sur ce sujet.

L'événement du 8 décembre

Contexte

La directive sur la publication d'informations extra-financières (NFRD) de 2014 prévoit des obligations de publication s'appliquant aux grandes entreprises d'intérêt public de plus de 500 salariés. Elle concerne ainsi environ 6 000 grandes entreprises dans l'UE, qui doivent publier des informations relatives à la protection de l'environnement, à leurs responsabilités sociales ou encore à la diversité au sein de leur conseil d'administration.

Dans sa communication relative au Pacte Vert européen (décembre 2019) la Commission européenne a annoncé une révision de la NFRD afin d'améliorer l'information des acteurs économiques et financiers en matière de durabilité. Une proposition législative est attendue pour le premier trimestre 2021. Dans la perspective de cette révision, le Vice-Président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, a confié à l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) deux missions distinctes :

- Créer une Task Force au sein de l'European Corporate Reporting Lab de l'EFRAG visant à réaliser le travail préparatoire à la révision législative et à formuler des recommandations sur la forme que pourrait prendre le standard européen de publication extra-financière. La présidence de cette taskforce a été confiée à Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables, qui a remis un rapport sur le sujet de la publication extra-financière des entreprises au ministre de l'économie, des finances et de la relance, Bruno Le Maire, en juin 2019. La taskforce devra remettre son rapport final d'ici le 31 janvier 2021, et un rapport d'étape a été publié fin octobre.
- Proposer des recommandations sur les changements possibles à la gouvernance et au financement de l'EFRAG, dans le cas où l'EFRAG serait chargée de l'élaboration des normes européennes en matière d'information extra-financière. Cette mission a été confiée sur une base *ad personam* au président de l'EFRAG Jean-Paul Gauzès. Celui-ci a remis son rapport d'étape début novembre et a lancé une consultation publique sur le sujet de la gouvernance de l'extra-financier en Europe.

Enjeux de la révision de la directive NFRD

L'enjeu sous-jacent à celui de la publication d'informations non-financières est celui de la performance et de la résilience. Pour les entreprises, porter une attention particulière aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance participe à leur performance économique et financière. Ceci passe, par exemple, par une meilleure prise en compte des risques et opportunités, un moindre coût de financement (l'intégration de facteurs ESG étant de plus en plus recherchée par les investisseurs) ou encore une meilleure attractivité des talents au sein de leurs équipes. Pour les acteurs financiers, l'accès à une donnée ESG de qualité et comparable est capital puisqu'il conditionne leur capacité à maîtriser les risques financiers liés au climat et l'impact d'un investissement sur l'environnement, et ainsi leur capacité à réorienter les capitaux vers la transition écologique.

L'Europe peut revendiquer son avance en matière extra-financière, et il est légitime qu'elle joue un rôle de premier plan et soit *standard-setter* pour l'extra-financier. Cette position a notamment été exprimée par la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, lors de son discours à l'occasion du Climate Finance Day du 29 octobre dernier. De nombreuses initiatives internationales se multiplient aujourd'hui et cherchent à devenir le normalisateur de l'information extra-financière, qui s'ajoute progressivement à l'information comptable, et qui va influencer l'ensemble de la chaîne de valeur. Dans ce contexte, il est essentiel que l'Europe défende une

standardisation de l'ESG à la hauteur de son ambition sociale et environnementale, et en adéquation avec les spécificités de nos entreprises européennes.

Une révision ambitieuse de la NFRD est par ailleurs nécessaire à davantage de concurrence et d'innovation. Elle permettrait notamment le développement d'une base de données extra-financière libre d'accès, favorisant ainsi l'utilisation, la comparabilité et la transparence des données pour toutes les parties prenantes (entreprises, investisseurs, chercheurs, ONG, citoyens, etc.), et limitant l'éco-blanchiment (*greenwashing*). Elle encouragerait l'innovation et l'émergence de nouvelles start-ups aux business models originaux fondés sur l'analyse de la donnée ESG. Cette concurrence accrue dans le domaine de la donnée réduirait son coût pour les acteurs européens, qui constituent les principaux producteurs et utilisateurs de la donnée ESG. Cette plateforme devrait rassembler au moins l'ensemble des données déjà communiquées par les entreprises européennes, de manière volontaire ou tel que prévu par leurs obligations réglementaires.

Plusieurs principes doivent structurer la publication extra-financière dans le cadre d'une révision de la NFRD :

- S'inscrire dans une double matérialité financière et environnementale/sociale, au travers de l'étude à la fois de l'impact de son environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement ;
- Déterminer un socle d'indicateurs communs permettant la fiabilité et la comparabilité des performances entre acteurs économiques. Cette standardisation est nécessaire afin de répondre à l'ambition de l'Union en matière de responsabilité sociale et environnementale, et de correspondre aux spécificités du marché et de la réglementation européens ;
- Généraliser en Europe le contrôle des publications extra-financières par un prestataire indépendant et harmoniser entre Etats membres les normes de vérification. Ceci est essentiel afin d'assurer la fiabilité et la comparabilité de la donnée et d'éviter tout éco-blanchiment ;
- Assurer, afin d'en optimiser l'impact et la pertinence, que la publication extra-financière couvre l'ensemble de la chaîne de valeur et d'approvisionnement de l'entreprise. Les acteurs économiques doivent en effet se préoccuper des actions des partenaires commerciaux avec lesquels ils ont une relation stable, faute de quoi les entreprises seraient en mesure d'externaliser leur impact négatif en matière ESG au travers de leurs fournisseurs.

Le champ d'application de la directive révisée s'avérera également déterminant. Les entreprises peuvent contribuer, à leur manière et dans un souci de proportionnalité nécessaire, à la réalisation des objectifs ESG ambitieux que nous nous sommes fixés en Europe. Une égalité de traitement entre les entreprises cotées et non-cotées, et quelle que soit leur forme juridique doit être recherchée.

Programme

8 :30 – 8 :45	Discours d'introduction de Bruno Le Maire , Ministre de l'économie, des finances et de la relance, et d'Olivia Grégoire , Secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable
8 :45 – 9 :00	Keynotes – Mairead McGuinness , Commissaire européen pour les services financiers, la stabilité financière et l'union des marchés de capitaux Amparo Lopez Senovilla , Sous-secrétaire d'Etat du ministère des affaires économiques et de la transformation numérique, Espagne

9 :00 – 10 :00	Table-ronde n°1 : Accélérer la transition grâce aux informations et données extra-financières
<i>Cette table-ronde sera l'occasion d'aborder la question des informations jugées les plus pertinentes pour piloter la transition écologique. Les informations et données extra-financières sont à la fois des outils de pilotage et de contrôle interne à destination du management, des indicateurs pour l'analyse et l'engagement des investisseurs et des moyens d'associer les parties.</i>	
	<p><u>Introduction et modération</u> par Bénédicte Peyrol, députée de l'Allier</p> <p><u>Intervenants</u> :</p> <p>Jean-Jacques Barbéris, membre du comité exécutif en charge de la clientèle institutionnelle et de l'ESG, Amundi</p> <p>Antoine Sire, responsable de l'engagement d'entreprise et membre du comité exécutif, BNP Paribas</p> <p>Ugo Bassi, directeur, DG FISMA, Commission européenne</p> <p>Florian Berg, Massachusetts Institute of Technology (MIT)</p> <p>Ghislaine Amrani, co-fondatrice, QuantCube</p>
10:00 – 10 : 10	Pause
10 : 10 – 10 : 20	Keynote – Steven Maijoor , président de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)
10 : 25 – 11 : 25	Table-ronde n°2 : Innover en matière de reporting et éviter le piège de la conformité : une posture indispensable pour une information adaptée aux enjeux de toutes les entreprises.
<i>Les exigences de publication extra-financière ont été conçues pour les grandes entreprises – certaines ont été innovantes et ambitieuses mais il leur est souvent reproché de n'effectuer qu'un exercice de conformité avec leur déclaration de performance extra-financière. Cet écueil empêche souvent d'envisager un reporting pertinent pour l'ensemble de la chaîne de valeur et des entreprises. Un débat s'est engagé pour étendre les exigences de reporting à de plus petites entreprises au niveau européen comme c'est déjà le cas en Suède par exemple pour les entreprises de plus de 250 salariés.</i>	
	<p><u>Introduction et modération</u> par Alexandre Holroyd, député des Français de l'étranger</p> <p><u>Intervenants</u> :</p> <p>Sophie Flak, directrice de la RSE et du digital et membre du comité exécutif, Eurazeo</p> <p>Thierry Philipponnat, directeur de la recherche, Finance Watch, membre de la plateforme finance durable européenne</p> <p>Marie-Claire Daveu, directrice du développement durable et des relations institutionnelles internationales, Kering</p> <p>Florian Schoeller, directeur général et fondateur, Scope Group</p>
11:25 – 11 : 35	Keynote - Patrick de Cambourg , président de l'Autorité des normes comptables : présentation des travaux de la Taskforce européenne sur le reporting extra-financier
11 : 40 – 12 : 40	Table-ronde n°3 : Géopolitique du reporting : quelle convergence à terme pour l'extra-financier au niveau international ?

	<p><u>Introduction et modération</u> par Eric Hespeneide, Président du Conseil d'administration, GRI</p> <p><u>Intervenants</u> :</p> <p>Magnus Billing, directeur général, Alecta</p> <p>Arlene McCarthy, directeur exécutif et conseiller du président, Bloomberg</p> <p>Thierry Déau, directeur général et fondateur, Méridiam, président de Finance for tomorrow</p> <p>Bernard de Longevialle, directeur exécutif responsable de la finance durable, S&P Global Ratings</p>
12 :40 – 12 : 45	<p>Keynote – Pascal Canfin, député européen, président de la commission de l'environnement du Parlement européen</p>
12 : 45 – 13 : 00	<p>Discours de clôture par Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, et par Clément Beaune, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes</p>